

Les libéralités résiduelles et graduelles : aspects civils et fiscaux

#libéralité graduelle

#libéralité résiduelle

#régime fiscal

Durée : 0.5 jour

Accessibilité

Si vous êtes en situation de handicap, nous sommes en mesure de vous accueillir, n'hésitez pas à nous contacter à info@coform.fr, nous étudierons ensemble vos besoins.

Description

Les libéralités graduelles et résiduelles sont encore peu connues et peu utilisées mais prennent tout de même une place essentielle dans la pratique notariale. Le notaire doit donc être en mesure de maîtriser les aspects civils et fiscaux de ces libéralités pour conseiller au mieux ses clients.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, l'auditeur saura :

- Maîtriser les aspects civils des libéralités résiduelles et graduelles
- Maîtriser les aspects fiscaux des libéralités résiduelles et graduelles
- Maîtriser les différences entre les libéralités résiduelles et graduelles

Programme de la formation

I- Formation des libéralités graduelles et résiduelles

A- Une innovation de la réforme du 23 juin 2006



Programme de formation

B- Les libéralités résiduelles

- 1- Les pouvoirs du premier gratifié
- 2- Les pouvoirs particuliers de l'héritier réservataire
- 3- Les droits du second gratifié

C- Les libéralités graduelles

- 1- Les bénéficiaires de la libéralité graduelle
- 2- Objet de la libéralité graduelle
- 3- Effets de la libéralité graduelle

II- Les legs résiduels et les legs graduels

A- Règles communes aux legs résiduels et graduels

- 1- Forme du testament
- 2- Situation du second bénéficiaire lorsque le legs au premier bénéficiaire se trouve privé d'effet
- 3- La délivrance des legs graduels et résiduels

B- Les spécificités des legs résiduels

C- Les spécificités des legs graduels

I- Formation des libéralités graduelles et résiduelles

A- Une innovation de la réforme du 23 juin 2006

B- Les libéralités résiduelles

- 1- Les pouvoirs du premier gratifié
- 2- Les pouvoirs particuliers de l'héritier réservataire
- 3- Les droits du second gratifié

C- Les libéralités graduelles

- 1- Les bénéficiaires de la libéralité graduelle
- 2- Objet de la libéralité graduelle
- 3- Effets de la libéralité graduelle

II- Les legs résiduels et les legs graduels

A- Règles communes aux legs résiduels et graduels

- 1- Forme du testament
- 2- Situation du second bénéficiaire lorsque le legs au premier bénéficiaire se trouve privé d'effet
- 3- La délivrance des legs graduels et résiduels
 - B- Les spécificités des legs résiduels
 - C- Les spécificités des legs graduels
- III- Fiscalité des libéralités graduelles et résiduelles
 - A- Lors de la première transmission
 - B- Lors de la seconde transmission
 - C- Problématiques communes aux donations graduelles et résiduelles
 - D- Taxation de l'abandon de jouissance dans le cadre d'une libéralité graduelle
- III- Fiscalité des libéralités graduelles et résiduelles
 - A- Lors de la première transmission
 - B- Lors de la seconde transmission
 - C- Problématiques communes aux donations graduelles et résiduelles
 - D- Taxation de l'abandon de jouissance dans le cadre d'une libéralité graduelle

Pour qui ?

Personnes concernées par la formation :

Notaire, Collaborateur rédacteur.

Pré-requis :

Le participant doit avoir une expérience en matière de libéralités.

Les points forts de la formation

- Améliorer les connaissances civiles et fiscales des libéralités résiduelles et graduelles
- Application concrète par le biais de cas pratiques

Les moyens pédagogiques

- Support pédagogique
- Cas pratiques

Évaluation des acquis

Tout au long de la formation, des évaluations formatives sont mises en œuvre afin de :

- suivre la progression de l'apprenant ;
- renforcer les apprentissages par le biais de retours réguliers ;
- ajuster les modalités pédagogiques si nécessaire (remédiation, approfondissement, etc.).

À l'issue de la formation, une évaluation sommative est réalisée afin de valider les acquis par rapport aux objectifs visés. Elle permet de :

- mesurer objectivement le niveau de maîtrise atteint ;
- attester des compétences acquises à travers un livrable, une certification, une grille de positionnement ou un test final.